

AVIS
SUR LA COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE
AVEC LES GOÉLANDS PROVENANT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE STE-SOPHIE

Préparé par Lucie Tanguay, agronome

Lachute, le 12 février 2004

Résumé

La présence d'un LES et l'existence d'une importante colonie de goélands à une distance qui le rend facilement accessible comportent toutes les conditions pour attirer un nombre important de ces volatiles et ainsi causer des inconvénients appréciables pour la population vivant à proximité du site, particulièrement les agriculteurs.

Quand on retrouve des populations considérables de goélands en milieu agricole, la cohabitation avec ceux-ci entraîne plusieurs impacts et effets destructurants sur le milieu, tels :

- Risque de contamination pour la santé humaine et animale*
- Risque de contamination des cultures*
- Dommages aux plantes cultivées, à la qualité des récoltes, aux animaux*
- L'effarouchement sur le site déplace les problèmes sur les terres voisines.*

Compte tenu que le meilleur moyen de contrôler les espèces animales opportunistes demeure la limitation de la nourriture, le front de déchets ne devrait pas excéder 10 mètres sur 50 mètres.

LA COHABITATION EN MILIEU AGRICOLE AVEC LES GOÉLANDS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE

La présence de matières putrescibles sur un territoire attire des espèces animales considérées par certains « d'indésirables ». On parle ici d'oiseaux de la famille des laridés comme le Goéland à bec cerclé, le Goéland argenté et de la famille des cornidés tels le Grand corbeau et la Corneille d'Amérique, ou de mammifères tel le Rat surmulot.

L'abondance et la disponibilité de la nourriture font des sites d'enfouissement sanitaire des endroits de prédilection pour certaines espèces, notamment le Goéland à bec cerclé. Comme cette espèce est très grégaire, on observe fréquemment d'importantes colonies de plusieurs milliers d'individus¹ à proximité d'agglomérations urbaines.

Risque de contamination pour la santé humaine et animale

Bien que le promoteur Intersan admette que le site de Ste-Sophie amènera une augmentation de goélands, de corneilles, de corbeaux et de vermines de toutes sortes, l'étude d'impact est peu explicite sur les répercussions appréhendées et, par conséquent, sur les mesures d'atténuation.

Le promoteur reconnaît que la présence de goélands et de rongeurs pourrait occasionner une certaine contamination. À cet égard, seuls les effets sur la santé publique ont été abordés lors des audiences. Les impacts résiduels seraient mineurs au regard des oiseaux et négligeables pour les rongeurs. Toutefois, **aucune évaluation des répercussions possibles d'une contamination de l'eau de surface ou des sols par les déjections des goélands sur les cultures (légumineuses, maïs, fourrage) ou les animaux de ferme n'a été effectuée.**

Ces effets sont pourtant bien documentés. En effet, des études récentes ont permis de constater que les fientes des goélands contiennent une grande quantité de coliformes et de bactéries pathogènes telles *salmonellosis spp* et *campylobacter spp* vecteurs de troubles intestinaux chez les humains (Lévesque *et al.*, 2000, p 1089). Les déjections peuvent également jouer un rôle dans les cas de salmonellose bovine et ovine (Quessy et Messier, 1002, p. 562). Ces recherches ont démontré que les risques pour la santé humaine et animale étaient en fonction du nombre de goélands présents et du type de nourriture consommée. Les sites d'enfouissement sanitaire seraient susceptibles d'entraîner un taux de contamination à *salmonellosis spp* plus élevé.

C'est précisément cette contamination qui préoccupe les agriculteurs occupant les terres à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire.

Selon le mémoire de Mme Cécile Dupont déposé dans le cadre de l'audience pour l'agrandissement du LES de St-Athanase en Montérégie (BAPE 151), un agriculteur se rappelle qu'à l'époque de l'exploitation du site par un ancien propriétaire, il a perdu trois vaches laitières et dix-huit ont avorté. Selon l'Institut vétérinaire de Saint-Hyacinthe, la cause de l'avortement

¹ La faune de l'arrière-pays. Le Goéland à bec cerclé. (www.cws-scf.ec.gc.ca/hww-ap/rbgull/gbc.html)

était liée à une contamination fécale provenant de la volaille (mémoire de M^{me} Cécile Dupont, annexe 2 et 3, BAPE 151). En outre un médecin vétérinaire a confirmé en audience qu'il y aurait des risques de propagation de maladie par les goélands :

Ici, quand on a eu l'épidémie de BVD, c'est une maladie qui cause l'avortement chez la vache et d'autres problèmes, la vache qui avorte dans le champ, elle n'ira pas retoucher à ses suites. Normalement, une vache va remanger ses suites, un peu comme tout animal. Là, c'est les mouettes qui vont s'attaquer à ça. Elles vont se promener puis le danger de contamination et de propagation est là. C'est un exemple, ce n'est pas uniquement de cette façon que ça peut se faire, mais c'est un exemple. (M. André Berleur, séances du 22 mars 2001, en après-midi, p. 49, BAPE 151)

Contamination des cultures et des récoltes

Les cultures maraîchères et fourragères ne seraient pas exemptes non plus d'un risque de contamination par les goélands (Berg et Anderson, 1972 ; Blenden et al., 1987). Par ailleurs, des études ont démontré que, lorsque la population de goélands augmente, et que leur site d'alimentation devient sursaturé, ceux-ci peuvent aller dans des champs de maïs, de tomates ou de petits fruits (Blokpoel et Tessier, 1986). Ce phénomène avait un effet néfaste pour des producteurs de haricots secs destinés à la mise en conserve, qui doivent assurer à leur client une production exempte de toute forme de contamination. L'impact d'une telle contamination pourrait signifier, pour ce type de culture, un arrêt de production :

Regardez, moi, je sème à peu près de 150 à 200 arpents de fèves de conservation, pour la cannerie de Saint-Césaire. [...] Puis moi, ils [les gestionnaires de la conserverie] m'ont dit : si jamais il y avait un peu plus de mouettes que ça, qu'ils ne pouvaient plus semer chez-nous. Ça veut dire que le site, s'il rouvre, puis s'il y a un petit peu plus de mouettes, je ne peux plus semer pour la conserverie chez nous parce qu'il va y avoir trop de mouettes dans les fèves. (M. Raymond Meunier, séance du 20 mars 2001, en soirée, p. 40, BAPE 151)

À la lumière de cette information, il apparaît que la présence de ces oiseaux pourrait présenter des risques de contamination pour certaines composantes sensibles du milieu à Ste-Sophie. En plus des études concernant la transmission de maladie par les fientes de goéland, il y aurait lieu de considérer, dans l'examen des impacts des oiseaux et de la vermine sur l'environnement, les aspects suivants.

D'abord, la Division des évaluations environnementales d'Environnement Canada prétend :

Avec la prise des activités du LES, le nombre de goélands va inévitablement augmenter et pourrait atteindre plusieurs centaines, voire quelques milliers d'individus, et la distance de 30 kilomètres qui sépare le LES de Saint-Athanase de l'île de la Couvée à Brossard, où l'on retrouve une colonie de Goéland à bec cerclé de plus de 10 000 couples, ne constitue pas un obstacle important. (Document déposé PR6, p 2 et 3, BAPE 151)

A Ste-Sophie, on peut constater depuis au moins un an que les goélands utiliseraient le territoire aux alentours du site d'enfouissement pour s'y nourrir et se reposer lorsque le site ne serait pas en activité ou quand ils sont effarouchés sur le site (Benoît Bélisle).

Quand les goélands se déposent dans les champs cultivés, ils transportent occasionnellement des objets insolites. En plus de leurs fientes, on retrouve des déchets non-putrescibles provenant du LES. Tous ces déchets (fientes et autres) déposés par les goélands sont enfouis dans la terre lors des labours. Lors des labours, les goélands sont friands des lombrics qui peuplent le sol, ce qui diminue la population des lombrics et la qualité du milieu de culture

Quant aux déchets déposés par les goélands après les labours, on les retrouve parfois dans les produits récoltés, ce qui affecte grandement la qualité des céréales, du soya ou du foin vendus.

Lors de l'ingestion du foin par les chevaux et autres animaux, ces objets peuvent provoquer des problèmes de santé importants aux animaux.

Un autre impact dû à la présence des goélands dans les champs cultivés est leurs activités pour picorer les plantules, ce qui peut endommager la vigueur des plants. Lorsque des plants de maïs, de soya et de luzerne ont été picorés, on peut envisager que la croissance des plants en est affectée.

Protection légale des goélands

Il est également important de rappeler que le goéland est protégé depuis 1916 par la : *Convention pour la protection des oiseaux migrants au Canada et aux États-Unis*, convention qui a pour but de protéger certaines espèces d'oiseaux migrants et qui a été mise en œuvre au Canada par la *Loi sur les conventions concernant les oiseaux migrants* de 1917 et par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants* (L.C. 1994, c.22). En vertu du *Règlement sur les oiseaux migrants* (C.R.C., c. 1035), toute personne peut effaroucher le goéland (article 24); cependant, il est interdit de le tuer sans détenir un permis à cet effet, permis qui n'est accordé que dans des circonstances particulières (article 25).

Mesure d'atténuation : recouvrement quotidien de la masse des déchets

Par ailleurs, le projet de Saint-Athanase prévoit, comme le prescrivent le *Règlement sur les déchets solides* et le *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, de recouvrir quotidiennement la masse de matières résiduelles et de minimiser leur front afin de réduire la disponibilité de nourriture. C'est d'ailleurs la principale mesure d'atténuation prévue par le promoteur de Saint-Athanase dans son étude d'impact pour limiter la propagation de goélands et de vermines de toutes sortes aux abords du site, étant donné que les techniques d'effarouchement habituellement utilisées ne seraient pas efficaces (M. Michel Simard, séance du 22 février 2001, en après-midi, p. 54, BAPE 151). Toutefois, lors de la première partie de l'audience de Saint-Athanase, le promoteur a affirmé que, si une colonie de goélands se présentait au site, « cette situation exceptionnelle » pourrait nécessiter la présence de fauconniers. (Mme Louise Fecteau, séance du 22 février 2001, en après-midi, p. 52, BAPE 151).

Cependant, le représentant de la Société de la Faune et des parcs du Québec ne croit pas que « quelques faucons puissent avoir un effet d'effarouchement suffisant pour éliminer de la place ou effaroucher l'ensemble des goélands » (M. Marcel Massé, séance du 22 février 2001, en soirée, p. 60, BAPE 151).

A Ste-Sophie, on observe que quand les goélands sont effarouchés d'un lieu, on ne fait que déplacer le problème chez le voisin, car les goélands vont se déposer sur la terre voisine, et ainsi de suite (Benoît Bélisle). Donc l'efficacité de l'effarouchement semble très contestable à Ste-Sophie.

Conclusion

En conclusion, le MAPAQ est d'avis que la présence d'un LES et l'existence d'une importante colonie de goélands à une distance qui le rend facilement accessible comportent toutes les conditions pour attirer un nombre important de ces volatiles et ainsi causer des inconvénients appréciables pour la population vivant à proximité du site, particulièrement les agriculteurs.

Faute de pouvoir éliminer complètement les goélands en les tuant, compte tenu que le meilleur moyen de contrôler les espèces animales opportunistes demeure la **limitation de la nourriture**, le MAPAQ estime que le **front de déchets ne devrait pas excéder 10 mètres sur 50 mètres sur le site du LES de Ste-Sophie**. D'ailleurs, telle est la solution préconisée par le BAPE dans le dossier du LES de St-Athanase.

RÉFÉRENCES

- BAPE 151, Rapport d'enquête et d'audience publique sur le Projet d'agrandissement du LES de Saint-Athanase, juin 2001.
- BÉLISLE, Benoît, agriculteur en face du LES de Ste-Sophie, témoignage en décembre 2003.
- BLOKPOEL, H. et G.D. TESSIER, *The ring-billed gull in Ontario, review of a new problem species*, Canadian Wildlife Service, no 57., 1986, p. 36.
- LÉVESQUE, Benoît, et al. *Study of the bacterial content of ring-billed gull droppings in relation to recreational water quality*, Water Resource, vol. 34, no 4, 2000, p. 1089-1096.
- QUESSY, S. et S. MESSIER. *Prevalence of Salmonella spp., Campylobacter spp. And Listeria spp. in ring-billed gulls (Larus delawarensis)*, Journal of Wildlife diseases, vol. 28, no 4, 1992, p. 526-531.